

 <i>Components GmbH</i>	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1 sur 5
		Première édition: septembre 2013
	DIOXYDE DE CARBONE en cylindres non rechargeables	Dernière révision: octobre 2013
ICO.SD.001.f, vers. 03		

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identification du produit

Nom commercial : Dioxyde de carbone en cylindres non rechargeables
N° de fiche de sécurité : ICO.SD.001.f.03
Désignation chimique : Dioxyde de carbone
N° CAS : 000124-38-9
N° CE : 204-696-9
N° index : --
Formule chimique : CO₂
Numéro ONU : UN 1013
N° d'enregistrement REACH : Le CO₂ est listé dans l'Annexe IV/V du règlement CE 1907/2006 (REACH).
Exempté de l'enregistrement.
Utilisation : Applications industrielles diverses.
Procéder à une évaluation des risques avant utilisation.
Désignation de l'entreprise : iSi Components GmbH Site Web : www.isi.com/components
Kürschnergasse 6A E-mail : ico@isi.com
A-1217 Vienne, Autriche Tél. : +43 1 25099-803
Numéro d'urgence : Centre anti-poison Tél. : +43 1 406 43 43

2 Identification des dangers

Classement de la substance, resp. du mélange

Classe et catégorie de danger d'après le règlement CE 1272/2008 (CLP) : Gaz sous pression – gaz liquéfié
Contient du gaz sous pression ; risque d'explosion en cas d'échauffement.

Classement selon CE 67/548 ou CE 1999/45 : Non classé comme substance/préparation dangereuse.
Aucun marquage CE nécessaire.

Éléments d'étiquetage

Identification d'après le règlement CE 1272/2008 (CLP) :

- **Pictogramme de danger** 
- **Mention d'avertissement** : Attention
- **Mention de danger** : H280 : Contient du gaz sous pression ;
risque d'explosion en cas d'échauffement.
- **Consignes de sécurité** : P102 : Tenir hors de portée des enfants.
P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé.
P410 : Protéger du rayonnement solaire.

Autres dangers

Autres dangers : Asphyxie en cas de fortes concentrations.
Le contact avec du CO₂ solide (neige carbonique) ou du CO₂ liquide peut provoquer des brûlures/gelures.

 Components GmbH	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2 sur 5
		Première édition: septembre 2013
	DIOXYDE DE CARBONE en cylindres non rechargeables	Dernière révision: octobre 2013
		ICO.SD.001.f, vers. 03

3 Composition/informations sur les composants

Substance/préparation : Substance

Désignation de la substance	N° CAS	N° CE	N° index	N° d'enregistrement	Classement
Dioxyde de carbone	124-38-9	204-696-9	----	Remarque	Gaz liq. (H280)

Ne contient aucun autre composant ou aucune impureté qui pourrait influencer le classement de ce produit.

Remarque : cité dans l'annexe IV/V du règlement REACH, exempté de l'enregistrement.
Voir la section 16 pour le texte complet de la déclaration des risques.

4 Premiers secours

- **Inhalation** : De fortes concentrations élevées peuvent provoquer une asphyxie. Les symptômes peuvent être une perte de motricité ou de connaissance. La victime n'a pas conscience de l'asphyxie.
De faibles concentrations de CO₂ peuvent provoquer une accélération de la respiration et des maux de tête.
Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Garder la victime au chaud et au calme. Consulter un médecin. En cas d'apnée, placer sous respiration artificielle.
- **Contact avec peau/yeux** : Rincer immédiatement les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes.
En cas de brûlure, rincer à l'eau pendant au moins 15 minutes. Poser une compresse stérile. Obtenir une assistance médicale.
- **Ingestion** : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- Risques spécifiques** : Non-inflammable.
L'action du feu peut provoquer un éclatement/une explosion du cylindre.
- Produits de combustion dangereux** : Aucun
- Moyens d'extinction/ agents d'extinction appropriés** : Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés.
- Méthodes spécifiques** : S'éloigner du cylindre et le refroidir avec de l'eau en maintenant une distance de sécurité.
- Équipement de protection spécifique pour les pompiers** : Dans les espaces confinés utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI).

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Mesures préventives pour les personnes** : Veiller à une ventilation suffisante.
- Mesures de protection de l'environnement** : Essayer d'arrêter l'échappement de gaz.
Empêcher toute pénétration dans les canalisations, caves, fosses de travail et autres endroits dans lesquels l'accumulation pourrait être dangereuse.
- Méthodes de nettoyage** : Ventiler les lieux.

 Components GmbH	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3 sur 5
		Première édition: septembre 2013
	DIOXYDE DE CARBONE en cylindres non rechargeables	Dernière révision: octobre 2013
		ICO.SD.001.f, vers. 03

7 Manipulation et stockage

- Manipulation** : Utiliser uniquement un équipement adapté pour ce produit ainsi que pour la pression et la température prévues. En cas de doute, contacter iSi Components GmbH.
Ne jamais utiliser de flammes ou d'appareils de chauffage électriques pour augmenter la pression dans le cylindre.
Ne jamais essayer de recharger un cylindre vide.
Le dégagement de gaz provoque la surgélation du cylindre.
Ne jamais empoigner à mains nues un cylindre duquel se dégage ou s'est récemment dégagé du gaz.
Ne jamais essayer de transvaser du gaz d'un cylindre à un autre.
Ne pas utiliser le cylindre comme galet de roulement ou comme support, ni pour tout usage autre que le stockage du gaz mis à disposition.
Protéger le cylindre contre les dommages mécaniques.
- Stockage** : Tenir hors de portée des enfants.
Stocker le cylindre à moins de 50 °C dans un endroit bien ventilé.
Stocker le cylindre dans un endroit ne présentant pas de risque d'incendie et éloigné des sources de chaleur et d'ignition.
Contrôler régulièrement l'état général et l'étanchéité du cylindre.
Ne pas stocker le cylindre dans des conditions favorisant la corrosion.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Mesures de protection personnelles:** : Assurer une ventilation adaptée.
Protéger les yeux, le visage et la peau contre les projections de liquide.
Le port de gants de protection est recommandé.
- Valeur d'exposition** : Dioxyde de carbone : ILV (EU) - 8 H - [mg/m³] : 9 000
Dioxyde de carbone : ILV (EU) - 8 H - [ppm] : 5 000
Dioxyde de carbone : TLV© -TWA [ppm] : 5 000
Dioxyde de carbone : TLV© -STEL [ppm] : 30 000

9 Propriétés physiques et chimiques

- État physique à 20 °C** : Gazeux
Couleur : Incolore
Odeur : Aucun signal olfactif
Masse moléculaire : 44
Point de fusion [°C] : -56,6
Point d'ébullition [°C] : -78,5
Température critique [°C] : 31,0
Pression de vapeur à 20 °C : 57,3 bar
Densité relative, gaz (air = 1) : 1,52
Densité de remplissage maximale [kg/l] : 0,75
Solubilité dans l'eau [mg/l] : 2 000
Limites d'ignition [Vol.% dans l'air] : Non-inflammable.
Autres données : Les gaz/vapeurs sont plus lourds que l'air. Ils peuvent s'accumuler dans les espaces fermés, en particulier au sol et dans les zones souterraines.



Components GmbH

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DIOXYDE DE CARBONE en cylindres non rechargeables

Page : 4 sur 5

Première édition:
septembre 2013

Dernière révision:
octobre 2013

ICO.SD.001.f, vers. 03

10 Stabilité et réactivité

Produits de décomposition dangereux : Aucun.
matériaux incompatibles : Stable en conditions normales.

11 Informations toxicologiques

Données toxicologiques : Des effets toxiques du produit ne sont pas connus.

12 Informations écologiques

Données environnementales : Peut contribuer à l'effet de serre en cas de dégagement important.
Selon les spécifications techniques, la couche de chromate présente sur la couche de zinc du cylindre peut contenir du chrome VI.

Potentiel de réchauffement global [CO₂ = 1] : 1

13 Considérations relatives à l'élimination

Généralités : Ne pas laisser le gaz se dégager dans des canalisations, caves, fosses de travail et autres endroits dans lesquels l'accumulation pourrait être dangereuse.

Déverser dans l'atmosphère dans un endroit bien ventilé.
Éviter de déverser de grandes quantités dans l'atmosphère.
En cas de doute, contacter le fournisseur.

Méthodes d'élimination : Éliminer uniquement les cylindres vidés.
Les cylindres sont fabriqués en acier recyclable et constituent un matériau précieux. Les cylindres vidés doivent donc toujours faire l'objet d'un recyclage matériel. Respecter les prescriptions locales correspondantes lors de l'élimination de cylindres vidés.
N'éliminer jamais les cylindres de façon incontrôlée (par ex. dans la mer).

14 Informations relatives au transport

Transport terrestre : Conformément au règlement ADR en vigueur

Transport par mer : Conformément au règlement IMDG en vigueur

Transport aérien : Conformément au règlement IATA en vigueur sur marchandises dangereuses

15 Informations réglementaires

Dispositions relatives à la sécurité, protection de la santé et de l'environnement/ dispositions légales spécifiques pour la substance, resp. le mélange : Respecter toutes les dispositions nationales/locales en vigueur.

Directive Seveso 96/82/CE : Non citée.

iSi Components GmbH

Kürschnergasse 6A
A-1217 Vienne - Autriche
Tél. : +43 1 25099-803

 <i>Components GmbH</i>	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5 sur 5
		Première édition: septembre 2013
	DIOXYDE DE CARBONE en cylindres non rechargeables	Dernière révision: octobre 2013
ICO.SD.001.f, vers. 03		

16 Autres informations

Peut provoquer une asphyxie en cas de fortes concentrations.
 Stocker le contenant dans un endroit bien ventilé.
 Ne pas respirer le gaz.
 Le contact avec le liquide peut provoquer des brûlures/gelures.
 Le risque d'asphyxie est souvent ignoré et doit être particulièrement souligné lors de la formation des employés.

Cette fiche de données de sécurité a été élaborée en accord avec les directives européennes en vigueur.
 Elle s'applique à tous les pays ayant adopté ces directives dans leur législation nationale.

EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

Les informations contenues dans ce document sont basées sur l'état actuel des connaissances et ne constituent en aucun cas une assurance contractuelle quant aux propriétés du produit. Avant d'utiliser le produit pour un nouveau processus ou un nouvel essai quel qu'il soit, un examen minutieux de la compatibilité des matériaux et de la sécurité doit être effectué.

-----Fin du document-----